RÉSOLUTION 5.1

**RAPPORTS NATIONAUX ET SYSTÈME DE RAPPORT EN LIGNE**

# *Rappelant* la Résolution 1.3 relative à l’établissement d’un format de rapport national triennal,

*Notant* que la 6ème réunion du Comité technique a recommandé le développement d’un dispositif en ligne en tant qu’outil pour une meilleure harmonisation des modèles de rapport de l’AEWA,

*Rappelant* la Résolution 3.5, qui a chargé le Secrétariat de développer un format en ligne de rapport national, en étroite coopération avec le Comité technique et le Secrétariat de la Convention sur les espèces migratrices (CMS), tout en cherchant à faire progresser l’harmonisation des rapports avec les autres accords internationaux sur la biodiversité, et de soumettre ce format à la MOP4 pour approbation,

*Rappelant* la Résolution 4.7, qui a adopté et approuvé l’utilisation d’un format de rapport national en ligne pour que les Parties contractantes présentent leur rapport aux futures MOP, et qui exhortait les Parties contractantes à utiliser l’outil de rapport national en ligne afin de présenter un rapport le plus détaillé possible à chaque MOP, et à fournir un feedback sur les leçons tirées de l’utilisation du système de rapport en ligne,

*Rappelant également* la Résolution 4.7, qui demandait au PNUE de poursuivre la mise en œuvre de son projet « *Renforcer la mise en œuvre des conventions sur la biodiversité à travers l’utilisation stratégique des informations : gestion des connaissances entre les AEM* » avec des initiatives supplémentaires qui, entre autres, aideraient au développement d’outils d’analyse et de synthèse des informations fournies par le biais de l’outil de rapport national en ligne, et qui enjoignait la communauté des donateurs à fournir des ressources financières pour permettre au Secrétariat de continuer à travailler en collaboration avec le PNUE et avec le Centre mondial de surveillance pour la conservation de la nature du PNUE (PNUE-CMSC) afin de mettre en œuvre les activités prévues pour renforcer le format de rapport national en ligne,

*Réaffirmant* qu’un système flexible de rapport national en ligne faciliterait la tâche d’établissement de rapports des Parties contractantes et devrait donc augmenter le taux de soumission des rapports nationaux, fournissant également une base pour l’évaluation et la surveillance de la mise en œuvre nationale et internationale, et pour l’identification des lacunes,

*Reconnaissant* le travail effectué par le Secrétariat, le Comité technique et le PNUE-CMSC tant dans la révision que dans l’amélioration du format de rapport national pour son application en ligne et dans le développement du Système de rapport national en ligne (ORS) dans le contexte du *Projet de gestion des connaissances* du *PNUE-DELC*, qui était la plateforme électronique basée sur le Web utilisée pour la remise des rapports à la MOP5, tout en *reconnaissant également* le travail que fournit l’Initiative de *Gestion des informations et des connaissances (IKM) pour les accords environnementaux multilatéraux (AEM)* du PNUE en permettant le partage de connaissances et la collaboration au sujet de la remise des rapports nationaux en ligne entre les AEM, tout en explorant les options techniques d’établissement de rapports conjoint et d’outils analytiques dans le cadre de la remise des rapports nationaux aux AEM,

*Notant* que 13 rapports nationaux (21 % des rapports devant être remis) ont été soumis à la MOP5 en utilisant l’ORS avant le 14 janvier 2012, date limite officielle, et que 30 ont été soumis après cette date limite officielle, mais avant la dernière échéance du 23 février 2012, pour inclusion dans le groupe de rapports à analyser, et qu’au total 69 % des rapports nationaux devant être remis ont été soumis à temps par le biais de l’ORS pour être inclus dans l’analyse des rapports nationaux préparée par le PNUE-CMSC, exposée en détail dans le document AEWA/MOP 5.13,

*Consciente* de la date généralement tardive de la soumission des rapports nationaux au cours de ce cycle et des cycles précédents, qui compromet la production et la soumission en temps voulu à la MOP de l’analyse et du résumé des informations fournies par les Parties contractantes par le biais de leurs rapports nationaux.

*La Réunion des Parties :*

1. *Félicite* le Centre mondial de surveillance de la conservation du PNUE et le Secrétariat PNUE/AEWA d’avoir conçu le Système de rapport national en ligne (ORS) en tant que plateforme générique électronique basée sur le Web pour la remise des rapports nationaux en ligne pour les AEM sous le « *Projet de gestion des connaissances pour les AEM* » dirigé par le PNUE ;

2. *Reconnaît* que le processus de remise des rapports à la MOP5 de l’AEWA constituait la première utilisation du Système de rapport national en ligne (ORS) conçu par le PNUE-CMSC et que des ressources supplémentaires sont nécessaires pour développer le composant analytique du système, ainsi que pour entretenir l’ORS et former les rapporteurs nationaux en vue des futurs cycles de remise des rapports ;

3. *Recommande* que l’adoption de l’utilisation de l’ORS en tant qu’outil de remise des rapports nationaux en ligne soit considérée aux fins d’adoption par les Secrétariats de la CMS, de ses autres instruments et potentiellement d’autres AEM, afin de fournir une base solide d’harmonisation et de permettre un partage futur des coûts, tant en termes de maintenance que de développement futur de l’ORS, de même qu’en termes de formation et de mesures de renforcement de la capacité associées avec d’autres systèmes de rapports en ligne entre les AEM ;

4. *Demande* au PNUE d’édifier sur la base des résultats positifs de projets tels que « *Renforcer la mise en œuvre des conventions sur la biodiversité à travers l’utilisation stratégique de l’information : gestion des connaissances entre les AEM* » au moyen d’initiatives supplémentaires qui aideraient au développement d’outils d’analyse et de synthèse des informations fournies par le biais du Système de rapport national en ligne (ORS) ;

5. *Encourage également* la communauté des donateurs à fournir des ressources financières pour permettre au Secrétariat de continuer à travailler en collaboration avec le PNUE et avec le PNUE-CMSC afin de mettre en œuvre les activités prévues pour renforcer le format de rapport national en ligne, telles que le développement du composant analytique de l’ORS ;

6. *Demande en outre* au Secrétariat de chercher à travailler avec le PNUE-CMSC pour faire progresser le futur développement de l’ORS et pour renforcer l’interopérabilité de l’ORS avec les systèmes utilisés pour la remise des rapports nationaux d’autres accords multilatéraux sur l’environnement ;

7*. Charge* le Secrétariat de communiquer les progrès réalisés dans le cadre de cette activité à chaque réunion du Comité permanent ;

8. *Décide* que la date limite de soumission des rapports nationaux par les Parties contractantes à la 6ème Session de la Réunion des Parties soit fixée à 180 jours avant l’ouverture de la MOP6.